

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le onze juin, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER; Messieurs François ABIER, Philippe BARANGER, Yves-Marie AUBRY, Régis NÉGRIER

Procurations : Monsieur Philippe BODY donne pouvoir à Monsieur François ABIER

Secrétaire de Séance : Céline PELLETIER

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## ORDRE DU JOUR

### **CIMETIERE**

- socle jardin du souvenir

### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

- non augmentation des loyers

### **MANIFESTATION**

- démonstration de danse africaine par Damien CHAUVIGNÉ le 4 juillet

### **MÉDIATHÈQUE**

- adhésions

### **HAIE TENNIS**

- étude comparative des devis

### **INFORMATIONS**

#### **CINÉ PLEIN AIR**

- organisation

#### **OCTOBRE ROSE**

- animations

#### **ANIMATION**

- spectacle de théâtre de Nicolas Rajet

#### **ÉCOLE**

- passeport du civisme  
- effectifs pour l'année scolaire 2025/2026

#### **SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS**

- comptes-rendus

#### **PERMIS D'AMÉNAGER**

- point sur le dossier loi sur l'eau pour lotissement LA FONT

#### **SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

- tableau de situation transmis par le Conseiller aux Décideurs Locaux

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SALLE ASSOCIATIVE**

- début des travaux fin mai

#### **TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

- compte-rendu du jugement du 22 mai

### **CIMETIÈRE**

Madame le Maire rappelle que la société Granimond doit intervenir prochainement au cimetière pour installer une vasque pour le jardin du souvenir ainsi que 6 columbariums.

Mais au préalable, il faut prévoir un socle qui accueillera ces nouveaux éléments.

A cet effet, un devis a été demandé à la société TENDANCE EXTÉRIEUR de Mazerolles pour la fourniture et la pose d'une moquette de pierre avec une résine de finition ; matière perméable.

Le devis présente un montant H.T. de 4 166,56 €, soit un montant T.T.C. de 4 999,87 €.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux approuvent le devis et chargent Madame le Maire de signer tout document afférent au dossier.

Cette dépense est prévue au BP 2025. **10 Pour**

### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle que les logements communaux sont soumis automatiquement une fois par an à une augmentation du loyer calculée sur la base de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) à la date anniversaire de la signature du bail.

Au vu de la conjoncture économique actuelle difficile, elle souhaite exceptionnellement ne pas augmenter les loyers des locataires pour l'année en cours. Cette mesure permettrait de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer.

Après délibération, les Conseillers municipaux donnent leur accord et décident de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2025. **9 Pour 1 Abstention**

### **MANIFESTATION**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a programmé un concert de musique africaine ainsi qu'une initiation à la danse africaine assurées par Damien Chauvigné le vendredi 4 juillet 2025 à partir de 18 h 00 à l'aire de loisirs.

Ces prestations interviennent dans le cadre de la manifestation ciné plein-air, organisée en collaboration avec Saintes Grandes Rives l'Agglo. Il s'agira de l'animation de la première partie de soirée pour faire patienter le public jusqu'à la projection du film prévue à 22 h 30.

Le devis est d'un montant de 833,34 € H.T, soit 1 000 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement et tout document afférent à cette décision.

Cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2025. **9 Pour 1 contre**

### **MÉDIATHÈQUE**

Madame le Maire informe que la régie concernant les adhésions à la médiathèque étant toujours existante à ce jour, il convient de décider si le tarif de 1 € est maintenu et si nous maintenons cette régie.

Actuellement, nous réfléchissons à regrouper les régies, voire à en supprimer. Il est donc important de déterminer lesquelles sont indispensables.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident de supprimer cette régie et de rendre gratuite l'adhésion à la médiathèque. **9 Pour 1 Contre**

### **HAIE TENNIS**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de couper la haie derrière les toilettes du tennis à l'aire de loisirs dont les arbres sont atteints du feu bactérien.

A cet effet, elle a contacté 3 sociétés qui ont chacune établi un devis avec les travaux nécessaires :

- Saint Fiacre : pour un montant HT de 1 189,17 €, soit 1 427 € TTC,
- Jourdain : pour un montant HT de 2 333,34 €, soit 2 800 € TTC,
- Mehee Christophe : pour un montant HT de 1 550 €, soit 1 860 € TTC, sans l'arrache des souches.

Après en avoir débattu, les Conseillers choisissent le moins disant des trois devis, celui de la Société Saint Fiacre, pour un montant de 1 427 € TTC.

Cette dépense est prévue au budget 2025. **10 Pour**

## **INFORMATIONS**

### **CINÉ PLEIN-AIR**

Le programme de la journée du vendredi 4 juillet se déroulera ainsi :

- de 15 h 00 à 19 h 00 : exposition des artistes Préguiillacais,
- de 19 h 30 à 20 h 00 : démonstration de Djembé de Damien Chauvigné avec ses élèves
- de 20 h 45 à 22 h 00 : concert du groupe Waraba
- de 22 h 00 à 22 h 15 : discours
- de 22 h 15 à 22 h 30 : court-métrage du Conseil Municipal des jeunes de Saint-Georges-des-Coteaux
- de 22 h 30 à 00 h 45 : projection du film Bohemian Rhapsody

Il est décidé de ne pas couper la circulation routière vu le peu de passage dans le village.

Nos agents installeront un tivolì pour l'exposition des artistes fin juin. Ils installeront aussi les 100 chaises prêtées par la Commune de Thénac.

2 food-trucks sont prévus sur place pour la restauration et la buvette sera tenue par l'association Les Prégliissants.

L'éclairage public sera remis en marche à l'issue du film.

Une réunion sera organisée le vendredi 20 juin à 17 h 30 pour l'organisation définitive.

### **OCTOBRE ROSE**

Saintes Grandes Rives l'Agglo nous a contacté par Mail pour nous demander des informations concernant les événements octobre rose afin d'élaborer le programme des animations sur le territoire de l'Agglomération pour l'édition 2025.

Les informations seront à transmettre à Camille DELVAL avant le 30 août prochain.

Les conseillers pensent qu'il faut se renseigner auprès des autres communes de l'Agglo afin que les dates et les animations proposées ne soient pas les mêmes.

La question est donc reportée au Conseil Municipal de juillet.

## ANIMATION

Nous connaissons la troupe de Nicolas RAJET depuis qu'elle était venue en résidence une semaine en 2024 afin de créer un spectacle pour enfant. Une découverte du théâtre et une représentation du spectacle avaient été offertes aux enfants de l'école.

Aujourd'hui, ils nous proposent leur nouveau spectacle pour fin 2025 ou début 2026 destiné aux 9 ans et plus, pour un montant de 1 600 €.

Après en avoir débattu, les conseillers passent au vote : **6 Contre et 4 Abstentions**

## ECOLE

- Les effectifs sont de 130 élèves prévus pour l'année scolaire 2025/2026, ce qui est bien supérieur aux 108 élèves de l'année en cours.

Si nous gardons les 5 classes sur le RPI comme maintenant, cela ferait une moyenne de 26 élèves par classe.

Ce chiffre étant particulièrement élevé, il a été demandé à Madame CHARPENTIER, inspectrice de l'Éducation Nationale, s'il était possible de réouvrir une nouvelle classe.

- Madame BARLOY, Directrice de l'école, souhaite mettre en place le Passeport du Civisme auprès des élèves. Initiative du département qui édite ces fascicules afin d'informer et de motiver les enfants sur le civisme.

L'équipe de l'école a contacté Madame le Maire pour savoir si nous voulions le mettre en place.

Ils nous ont envoyé un exemple afin que les conseillers puissent se faire une idée plus précise de ce qui sera proposé aux élèves.

Après avoir montré l'exemplaire proposé par Madame le Maire, les conseillers ont voté ce projet. **10 Pour**

## SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

### • Réunion du bassin sud du 2 juin 2025

Monsieur Philippe BARANGER s'est rendu à la réunion qui concerne 3 RPI :

- Montils, La Jard, Colombiers
- St Sever, Rouffiac
- Berneuil, Préguillac

Pour maintenir les effectifs, il faudrait 99 entrées par an, or il en rentre 66, il manque donc 1/3 d'élèves.

L'école de Colombiers devrait fermer d'ici 2027-2028. Cela entraînerait une modification des RPI. Trois scénarios ont été envisagés :

*Numéro 1 :*

- St Sever, Rouffiac, Montils,
- Colombiers, La Jard, Berneuil, Préguillac

*Numéro 2 :*

- Colombiers, La Jard, Montils, Rouffiac, St Sever,
- Berneuil, Préguillac

*Numéro 3 :*

- La Jard, Berneuil, Préguillac
- St Sever, Rouffiac, Montils, Colombiers

Le scénario sera choisi selon les effectifs de 2027/2028, même si le 3<sup>ème</sup> semble favorisé puisque La Jard a 23 enfants aujourd'hui.

Concernant le RPI Les Gonds, Courcoury : les 7 classes seront aux Gonds, Courcoury ferme toutes ses classes mais elle restructure sa garderie.

L'effectif de Chermignac est limité et une classe pourrait fermer dans les prochaines années.

- **Conférence des Maires du 14 mai 2025**

Madame le Maire a assisté à la conférence où il a été question de la future déchetterie/recyclerie sur le terrain en face des silos. 13 caissons avec des flux différents sont prévus. Ceux pour les gravats et les déchets verts seront mis à part pour être plus accessibles.

Il en sera de même pour la recyclerie, ainsi les usagers n'auront pas besoin de passer par la déchetterie pour y avoir accès et vice-versa. Le montant des travaux est estimé à 8 096 000 € H.T. (3 561 000 € pour la déchetterie et 4 535 000 € pour la recyclerie)

Ils seront assurés par l'entreprise ER Architectes.

Concernant la taxe de séjour, Saintes Grandes Rives l'Agglo a revu les déclarations non faites ou mal faites par les propriétaires des logements, ce qui leur a rapporté 100 000 € de plus en 3 ans.

Le service mobilité et transport a revu les chemins de randonnée du territoire.

Ils vont être balisés aux couleurs de l'Agglo et les nouvelles indications préciseront la typologie du chemin : pédestre, course d'orientation, vélo loisirs, vtt, équestre, ... les randonnées nautiques seront aussi balisées pour le padle ou le canoë kayak.

Un système de géolocalisation sera mis en place pour retrouver plus facilement les randonneurs en cas d'accident par exemple.

Concernant les circuits de notre Commune, un point sera fait le mercredi 18 juin à 9 h 30 avec une personne du service.

La maison du vélo, qui servira à la réparation, est en cours de construction.

Un point sur l'expérimentation de bio-déchets a aussi été fait. Notre commune est une de celle qui teste ce nouveau dispositif.

Le bilan est positif, même si le nombre de bacs disponibles va être revu à la hausse car insuffisant dans certaines communes. Des abris bacs vont être installés prochainement.

- **Commission des finances du 22 mai 2025**

Madame le Maire était présente à la commission où il a été question, en particulier, des fonds de concours.

L'agglomération finance des projets à hauteur de 1 800 000 € par mandat. A ce jour, 1 250 000 € ont déjà été dépensés.

Le nouveau pacte fiscal et financier aurait dû déjà être signé en avril, mais la rédaction n'est pas terminée, sachant que de nouveaux conseillers communautaires seront élus en mars 2026. Elle va être revue à la baisse pour pouvoir le valider et le signer en juillet.

A charge ensuite des futurs élus de l'étoffer au moyen d'ateliers organisés par l'Agglo et les bureaux d'études sélectionnés.

- **Plan alimentaire territorial du 28 mai 2025**

Madame le Maire a participé à la réunion du plan alimentaire qui avait été décidé en 2022 et qui arrive à échéance cette année. Il faut donc le renouveler.

Ce plan concerne l'agglomération de Saintes ainsi que la communauté de commune de Saint-Porchaire et de Gémovac.

L'agglo souhaite l'améliorer pour obtenir une labellisation de façon à pouvoir répondre à des appels à projets pour lesquels ils obtiendraient un financement de l'état.

A cette fin, un premier atelier a eu lieu le 11 juin afin de préserver et valoriser les ressources.

Un second a eu lieu, concernant la qualité de l'eau. Le fleuve Charente permet d'améliorer les eaux de captage.

Un troisième est prévu à Gémozac le 18 juin portant sur le l'installation et la transmission du foncier.

- **Saintonge Romane ateliers SCOT**

Le 3 juin, Madame le Maire a assisté à la réunion avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui est venu présenter les enjeux de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est toujours en révision.

Antoine HERSENT vient d'être affecté à la gestion de la plateforme SIG (Système d'Information Géographique) qui va être remaniée.

- **Conseil Communautaire du 4 juin 2025**

Madame le Maire a assisté au conseil communautaire.

- 28 dossiers ont reçu une aide à l'immobilier de l'agglomération, seulement 2 ont abandonné.
- la modification de statut liée à la compétence Education Enfance Jeunesse pour la prochaine ludothèque qui sera installée sur l'îlot Bernard à Saintes, sur 542 m<sup>2</sup>.
- subventions aux différentes associations de Saintes (le Logis, mission locale, centre social Boiffiers-Bellevue, Les Frimousses, les Aventuriers, Do l'enfant dors, Le Pidou, etc.).
- L'organigramme de Saintes Grandes Rives l'Agglo a été mis en ligne sur leur site internet.

### **LOTISSEMENT LA FONT**

Monsieur Yves-Marie AUBRY nous explique que, suite au dépôt du permis d'aménager en février dernier, le service ADS a demandé l'ajout du dossier loi sur l'eau qui renseigne le traitement des eaux pluviales.

La SARL IMPACT EAU ENVIRONNEMENT a été mandatée par l'entreprise 2GIC pour ces études.

Il en ressort que des noues vont être aménagées sur le terrain La Font afin de limiter les risques d'inondation en cas de fortes précipitations.

Le plan a dû être harmonisé à la demande des Architectes des Bâtiments de France, les limites de terrains ont été légèrement lissées, sans en modifier les superficies, pour les lots 6 à 9.

### **SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente le rapport de Madame NIVART, Conseillère aux Décideurs Locaux, sur la valorisation financière et fiscale de Préguillac.

Les produits et charges réelles de fonctionnement ont augmentées entre 2020 et 2024 ainsi que les dépenses d'investissement, ce qui a entraîné une légère baisse de la capacité d'autofinancement. Le fonds de roulement est confortable.

Le montant en euros des ressources fiscales par habitant pour la strate des communes de 250 à 500 habitants est supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale, ce qui place Préguillac parmi les communes « riches ».

Nos recettes en dotations et participations sont donc moindres, bien qu'elles aient légèrement augmentées entre 2020 et 2024.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 8,16 %, en dessous de la moyenne nationale qui est à 11,4 %. Le taux sur le foncier bâti de 38,35 % est supérieur au taux national de 34,85 %. Le taux sur le foncier non bâti de 42,66 % est supérieur au taux national de 38,37 %.

La capacité d'autofinancement de 2024 est en légère baisse par rapport à 2023. L'endettement est particulièrement bas en l'absence d'emprunt, hormis le SDEER.

Le fonds de roulement représente l'équivalent de 333 jours de charges réelles et la trésorerie de 231 870 € au 31 décembre 2024 permet de couvrir 207 jours de charges réelles.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SALLE ASSOCIATIVE**

La SARL PIAUD, qui est chargée des travaux de rénovation des sanitaires de la salle associative a commencé les travaux fin mai.

Ils devraient se terminer en septembre.

### **TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Concernant le lotissement La Paquellerie, le jugement a été rendu le 22 mai 2025 par le Tribunal Administratif de Poitiers.

La juridiction a décidé de suivre intégralement les conclusions prises par son rapporteur public puisque la requête est rejetée et que les requérants sont condamnés à verser ensemble à la Commune de Préguillac 1 200 Euros au titre des frais de justice.

Les requérants disposent d'un délai de deux mois pour faire appel, soit jusqu'au 23 juillet.

## **REUNIONS ET CEREMONIES**

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 28 juillet 2025 à 18h30